



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Informations pratiques 2023 – 2024



Renseignements et inscriptions

Coordination pour les structures d'accueil
Case postale 1
1934 Le Châble VS

027 564 66 88
enfance@valdebagnes.ch

Sur rendez-vous

Les Mainoz

Crèche & UAPE
Route de Bagnes 28
1941 Vollèges

027/785 25 31
lesmainoz@valdebagnes.ch

*Conseillère communale
Directeur Opérationnel
Coordinatrice structures d'accueil
Responsable de structure*

*Anne-Michèle Lack
Matthieu Moulin
Sabrina Pralong
Anais Joris*

INFORMATIONS GENERALES

Fermetures annuelles

Lors des fermetures annuelles, il est possible d'inscrire son enfant dans une autre structure d'accueil, selon contrat de base et pour autant qu'il reste des disponibilités, via MonPortail un mois à l'avance.

Hiver 2023/2024 : **26.12.2022 au 29.12.2023** (1 semaine)

Été 2024 : **15.07.2024 au 26.07.2024** (2 semaines)

Jours fériés 2023/2024 :

1 ^{er} août 2023.....	<i>Fête Nationale</i>	19 mars 2024.....	<i>St Joseph</i>
15 août 2023.....	<i>Assomption</i>	29 mars au 1 avril 2024.....	<i>Pâques</i>
1 ^{er} novembre 2023.....	<i>Toussaint</i>	9-10 mai 2024.....	<i>Ascension</i>
8 décembre 2023.....	<i>Imm. Conception</i>	20 mai 2024.....	<i>Lundi de Pentecôte</i>
24-25-26 décembre 2023.....	<i>Noël</i>	30 mai 2024.....	<i>Fête Dieu</i>
31 déc. – 1-2 janvier 2024.....	<i>St Sylvestre</i>		

A qui s'adresser ?

MonPortail / Coordination pour la petite enfance

modifications de contrat, résiliation

MonPortail / Structure d'accueil

vacances, congés, dépannages, absences

www.valdebagnes.ch/enfanceformation

informations, règlements, formulaires

Maladie

L'enfant malade n'est pas accepté en crèche ou en UAPE pour son bien-être, mais également pour limiter les risques de contagion.

Lors de prise d'antibiotique, l'enfant est accepté en structure après 48h d'antibiothérapie. Le retour de l'enfant après une maladie nécessite qu'il soit apte à suivre le rythme de la collectivité.

Médicaments

Dans la mesure du possible, les traitements médicaux sont administrés par les parents.

L'équipe éducative peut administrer un médicament **uniquement** si les parents ont rempli et signé le formulaire « Décharge de responsabilité pour la prise de médicament ponctuel »

Seuls les médicaments dûment datés et étiquetés par la pharmacie au nom de l'enfant et avec la posologie exacte seront acceptés.

SOLUTION DE GARDE EN CAS DE MALADIE :

Garde d'enfants malades de la Croix Rouge

Solution temporaire pour les parents qui doivent aller travailler et ne savent pas à qui confier leur enfant en cas de maladie ou d'accident. La garde se rend au domicile au plus tard dans les 4 heures suivant l'appel. Prix : CHF 5.-/h.

Contact

027 324 47 50

www.croix-rouge-valais.ch

HORAIRES CRECHE

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30.

	Matin	Midi	Après-midi
Heure d'arrivée	Jusqu'à 9h00	11h00-11h30	13h00-13h30
Heure de départ	11h00-11h30	12h30-13h00	Dès 16h15

Les parents sont priés de respecter les horaires en venant chercher leur enfant 10 minutes avant l'heure de fermeture.

En cas d'absence de votre enfant, merci d'informer la structure via MonPortail avant 8h (hors délais, repas et collations facturés).

Vacances

En nurserie et crèche, 6 semaines de vacances non facturées par enfant et par année, au prorata temporis, sont à disposition, en plus des semaines de fermeture de la structure. Pour les utiliser les parents doivent les inscrire via MonPortail, au plus tard 2 semaines avant les vacances désirées.

CRECHE : Liste de matériel (à étiqueter au nom de l'enfant)

- Pantoufles
- Biberon ou gourde (seulement si votre enfant ne boit pas au verre)
- Paquet de couches, crème personnelle pour le change (si besoin)
- Doudou et lolette selon les habitudes
- Habits de rechange
- Habits pour l'extérieur selon la saison et la météo (casquette, habits de ski, ...)
- Photo : une photo de votre enfant qui vous plaise et où votre enfant se reconnaîtra (envoyer par mail lesmainoz@valdebagnes.ch)

Objets personnels

Afin d'éviter qu'ils soient perdus ou abîmés, merci de garder les objets/jouets personnels à la maison. Seuls les doudous et lolettes sont acceptés.

Habillement

Nous nous rendons régulièrement à l'extérieur. Il est donc indispensable que votre enfant soit habillé de manière adéquate selon les températures, le temps et la saison.

Merci de noter le nom et prénom sur les affaires de votre enfant.

HORAIRES UAPE

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30.

	Matin	Midi	Après-midi
Heure d'arrivée	Jusqu'à 9h00	11h00-11h30	13h00-13h30
Heure de départ	11h00-11h30	13h00-13h30	Dès 16h15

Les parents sont priés de respecter les horaires en venant chercher leur enfant 10 minutes avant l'heure de fermeture.

En cas d'absence de votre enfant, merci d'informer la structure via MonPortail avant 8h (hors délais, repas et collations facturés).

Vacances scolaires

En UAPE, pour inscrire leur enfant durant les vacances scolaires, les parents au bénéfice d'un contrat annuel doivent les inscrire via MonPortail au plus tard 1 mois avant le début de la période désirée. Toute fréquentation vacances réservée sera débitée, même en cas d'absence annoncée.

UAPE : Liste de matériel (à étiqueter au nom de l'enfant)

- Pantoufles : pas obligatoires mais conseillées pour les 1H-2H présents la demi-journée
- Habits pour l'extérieur selon la saison et la météo (casquette, habits de ski...)
- Triangle de sécurité (trajets école-UAPE)

Objets personnels/Affaires scolaires

Afin d'éviter qu'ils soient perdus ou abîmés, merci de garder les objets/jouets personnels à la maison.

Votre enfant ramène de l'école toute sorte de matériel (bricolages, livres, communications, ...). Pensez à vérifier que rien ne soit laissé au vestiaire UAPE.

Sécurité

Pour le trajet entre l'UAPE et l'école :

- Les enfants de 1H et 2H sont accompagnés par le personnel éducatif (pédibus). Les trajets de pédibus se font uniquement à pied.
- Les écoliers de 3H à 8H font le trajet seuls, sous la responsabilité de leurs parents. Il incombe aux parents de leur rappeler les règles de bonnes conduites au regard de la circulation routière.
- Des chemins sont définis pour le trajet à emprunter entre l'école et l'UAPE. Pour la bonne sécurité des enfants, ils doivent impérativement être respectés.
- Rappel : pour leur sécurité, les enfants utilisant une trottinette ou un vélo sont encouragés à porter un casque